



## **Assemblée Générale**

### **Région Rhône Alpes**

**15 nov. 2006**

***Présents:***

Section départementale :07, 73, 69, 42, CETE,CERTU,CETU

Délégué régional: B. Eneau

Secrétaire Régional : N. Farges

Bureau National: D. Jaumard

---

B. Eneau ouvre la séance en remerciant l'ensemble des présents et plus particulièrement D. Jaumard, pour s'être joint à nous.

Un tour de table de présentation des personnes présentes est organisé. Un certain nombre de questions est alors identifié. Il ressort essentiellement les points suivants:

- devenir, vie et représentativité du SNITPE (DDE, Conseils généraux, DIR, DRE, etc...) devant la réorganisation du ministère, et la décentralisation ( diminution importante du nombre de syndiqué par section)
- demande d'information sur l'avancement des dossiers en cours : ISS, décret statutaire, devenir de(s) audits Coppé

*Le point d'avancement des dossiers portés par le SNITPE est fait au fil de la discussion par D. Jaumard (D. J.)*

- Point sur les réorganisations et processus de pré-positionnement.

Sur le territoire de la région Rhône-Alpe, aucun problème particulier n'est à signaler. Les réorganisations se mettent en place. Une inquiétude demeure toutefois sur la VH pour les secteurs sur lesquels le transfert au profit de la DIR ne s'est pas opéré.

Pour le SNITPE, les problèmes vont commencer à apparaître lors des prochaines CAP mutation et promotion, notamment pour les collègues s'étant positionnés sur leur poste par dépit et faute de mieux en espérant muter rapidement. En effet, le discours de l'administration semble évoluer dans le mauvais sens sur la durée d'affectation sur le poste, sa valorisation, la cohérence dans la carrière, etc..., notamment au regard du faible nombre de réclamation remontée en CAP. Il semblerait qu'elle s'appuierait sur la réclamation de l'agent formulée au cours de la CAP exceptionnelle de 2006 pour prendre position. Schématiquement, sans recours en CAP, la mutation serait jugée comme volontaire.

- Dossier ISS:

Les textes sur les ISS devraient sortir d'ici à la fin de l'année. Ces derniers sont dans le circuit de signature. Aucune surprise n'est attendue quant à leur rédaction.

D. J. rappelle que les services ont normalement mis en application par anticipation ces textes conformément à la note de la DGPA de ce printemps. Sur ce point, des inquiétudes apparaissent au sein de l'assistance. En effet, il semble que tous les services n'aient pas appliqué ces directives. Par

ailleurs, les paies de décembre 2006 vont bientôt être établies par les secrétariats généraux. A cette occasion, l'ajustement sur les ISS doit normalement avoir lieu. Ne risque-t-on pas d'avoir des réajustements importants à la baisse (trop perçu) dans les services ayant appliqués la note DGPA? Le SNITPE n'est pas inquiet sur ce point. Les textes devraient être sortis à temps.

La question est posée de la récupération de l'année de retard. C'est le calme plat sur ce point de la part de l'administration. La difficulté semble résider dans les modalités de calculs et de paiement (échelonnement ou en une seule fois, année de calcul à prendre en compte). D. J. précise que le SNITPE est le seul à se battre sur ce point et à porter le discours. D'autres dossiers plus critiques ont relégué ce sujet au second plan. Des inquiétudes demeurent toutefois sur cette année de retard, notamment avec l'application de la Lolf. Ne risque-t-on pas de perdre purement et définitivement les ISS correspondants?

Sur le sujet des coefficients de service, la position du SNITPE est d'appliquer le coefficient de la DIR sur l'ensemble des territoires couverts par cette dernière. Le SNITPE avance à petits pas sur ce point.

Enfin, D. J. rappelle les revendications du SNITPE pour une concertation locale sur l'affectation des coefficients individuels. Il est important de maintenir la pression sur ce point.

Il apparaît au fil de la discussion la difficulté d'obtenir gain de cause sur ce point. La plupart des services ne pratiquent pas cette concertation (réunion corps par corps), au de-là de ce qui est prévu dans la circulaire ISS (réunion d'information). La majorité des directeurs se cachent derrière son texte, n'imposant pas cette concertation. Un texte ou une note de la DGPA aiderait bien pour l'organisation de ces réunions.

D. J. en convient mais précise que les ITPE n'ont pas besoin d'un texte pour la tenue de ces réunions. Il revient à chaque SD de resserrer les liens avec les directeurs pour obtenir gain de cause. Le mot d'ordre est donc de continuer les demandes et de maintenir la pression sur ce sujet.

- Réforme Statutaire

Au sujet du reclassement des collègues Technicien dans le corps des ITPE, la correction du Décret statutaire de 2005 est en bonne voie. Il est porté par le ministère; sa signature devrait intervenir très prochainement. Le SNITPE n'est pas inquiet sur ce point. Cette aberration statutaire touche quand même environ 250 personnes actuellement.

Plus globalement, sur l'ensemble des thèmes relevant d'une nouvelle réforme statutaire, la bataille est rude, l'administration s'arc-boutant sur sa position que les ITPE ont déjà obtenu une réforme statutaire en 2005. Nous serions des enfants gâtés

Sur la création du troisième niveau, la répercussion financière n'est pas en cause (elle est quasi nulle) mais l'opposition de l'administration (essentiellement le ministère de la fonction publique) relève de la symbolique (ITPE = corps d'ingénieur de travaux). De plus, l'une des craintes du ministère réside en le fait que lorsque le corps des TPE bénéficie d'une évolution statutaire, l'ensemble des autres corps suit derrière. Les répercussions de chaque modification sont alors pesées point par point.

Pour la création d'un corps inter-fonction publique, la discussion continue entre l'administration et le SNITPE. Toutefois, aucune avancée n'est à signaler, Le milieu politique semble plutôt favorable; le blocage viendrait de la Fonction Publique (problème de gestion du corps).

Pour ce qui concerne l'homologie FPE-FPT plus spécifiquement, la discussion est très âpre et difficile. La solution statutaire actuelle n'est pas acceptable (échelon provisoire réservé aux ITPE). En effet, cette disposition n'est accessible qu'aux ITPE en détachement longue durée, non pour les ITPE en détachement normal ou ayant opté. Par ailleurs, que se passe-t-il lorsqu'un collègue en détachement longue durée choisit d'opter pour la FPT. La perte de ces points semble évidente.

Sur ces deux derniers points le SNITPE s'appuie sur la volonté gouvernementale de mettre en oeuvre la décentralisation et tente de faire prendre conscience à l'administration que l'absence d'homologie entre la FPT et la FPE représente un frein à cette décentralisation. Le SNITPE note une petite ouverture sur ce sujet dans le discours de l'administration.

L'objectif est l'obtention d'un nouveau statut pour 2008. Une mobilisation importante (type 29 juin 2004) sera très certainement nécessaire pour faire avancer le dossier.

- La représentation locale du SNITPE

A la suite de la décentralisation, la représentation locale du SNITPE éclate complètement. Se posent aujourd'hui, et tout le monde en est conscient, l'organisation et la représentation du SNITPE en

collectivité locale, en DRE, en DIR, en DDE-DDAF, la question de la taille critique des sections, du « clairsemage » des ITPE dans les services.

Une réflexion doit et va être lancée sur ces différents points en 2007 à travers un groupe de travail. Il s'agit là de construire un vrai projet syndical face à l'éclatement des services.

- Les Audits Coppé au sein du ministère

Tout d'abord, concernant l'audit Coppé mené en Juin sur le RST, ce dernier ne sera vraisemblablement jamais publié, car il ne répond pas au cahier des charges fixé (identification des pistes d'économie budgétaire). Ses conclusions et son contenu nous conviennent bien. Il renvoie à un vrai pilotage du RST et à une ouverture aux collectivités. Notre mobilisation y est certainement pour beaucoup. Il convient de rester toutefois très vigilant. Pour information, seuls deux audits n'ont à ce jour pas été publiés sur le site du ministère du budget et de la réforme de l'Etat:

- ◆ l'audit sur les services de la pêche
- ◆ l'audit sur le RST

Pour information, un audit vient d'être lancé sur les services navigation. Le SNITPE avait fortement alerté les ITPE sur cette potentialité. Aucun doute n'est possible quant à ses conclusions : la disparition des services navigations au profit d'un transfert à VNF!!

---

Aucune question ou compléments d'information ne sont à relever. La séance est alors levée.  
Merci à Tous